

# SYSTÈME 15<sup>MD</sup> DWV

## Systèmes d'évacuation pour immeubles non combustibles

### Qu'est-ce que le Système 15<sup>MD</sup>?

Ce système d'évacuation avec mise à l'air libre (DWV) en PVC est généralement installé par des entrepreneurs en mécanique dans des bâtiments de faible hauteur et des applications commerciales légères où les systèmes DWV ne passent pas dans des plénums (un plénum est un boîtier de distribution d'air qui diffuse de l'air froid ou chaud dans un bâtiment).



### Où le Système 15<sup>MD</sup> est-il utilisé?

Dans les constructions résidentielles, l'utilisation de tuyaux ABS DWV noirs réguliers est approuvée. Toutefois, l'ABS a un indice de propagation des flammes supérieur à 25 et son utilisation n'est donc pas approuvée dans les bâtiments non combustibles.

Lors de l'installation de systèmes DWV dans des bâtiments commerciaux, comme des bureaux, des condos, des magasins, des CHSLD, etc., différentes exigences du code du bâtiment s'appliquent.

Le code national du bâtiment classe les bâtiments comme étant composés de matériaux soit combustibles, comme le bois, soit non combustibles, comme l'acier et le béton.

Contrairement à l'utilisation de tuyauteries en plastique ABS DWV dans les constructions résidentielles à ossature en bois, le code du bâtiment exige des caractéristiques de combustion minimales des matériaux combustibles lorsqu'ils sont utilisés dans des bâtiments commerciaux non combustibles.

Si votre client rénove un bâtiment commercial non combustible, tous les matériaux susceptibles de brûler, notamment les tuyaux en plastique, doivent avoir un indice de propagation des flammes d'au plus 25. Le Système 15<sup>MD</sup> est spécifiquement conçu pour atteindre un indice de propagation des flammes de 25 ou moins, son utilisation est donc approuvée dans les bâtiments non combustibles.

L'utilisation du Système 15 est limitée par des restrictions particulières en matière de hauteur des bâtiments.

### Restrictions sur la hauteur des bâtiments

Type de bâtiment	Système 15 DWV (immeubles de faible hauteur)
Commercial – bureaux, banques, théâtres, écoles, magasins	Moins de 36 m (moins de 11 étages environ)
Résidentiel – appartements, condominiums, hôtels	Moins de 18 m (moins de 7 étages environ)
Établissements de soins de santé – hôpitaux, résidences	Moins de 3 étages
Lorsqu'ils sont installés dans des immeubles à usage mixte, la restriction	



1425 North Service Road E.  
Unit 3, Oakville, ON L6H 1A7  
Sans frais : 800-463-9572

L'utilisation du Système 15 DWV n'est pas approuvée dans les immeubles de grande hauteur, les plénums, les conduits souterrains ou les gaines verticales.